

06.12.2021 - 11:00 Uhr

UE: QUATRE PATTES insatisfait des recommandations de l'ANIT sur le transport des animaux vivants



La commission d'enquête de l'UE sur le transport des animaux présente son rapport

Pour QUATRE PATTES les recommandations ne vont pas assez loin

Zurich, le 6 décembre 2021 - La commission d'enquête sur le transport des animaux (ANIT) s'est prononcée sur le rapport et les recommandations qui seront soumis au vote du Parlement européen à la mi-janvier 2022. Celles-ci devraient constituer un premier pas vers une meilleure réglementation des problèmes systémiques liés au transport d'animaux vivants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Selon l'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES, bien que les recommandations abordent déjà certains aspects importants, les problèmes fondamentaux liés au transport des animaux ne sont pas suffisamment évoqués.

Les recommandations contenaient, entre autres, l'adoption de l'interdiction de transport de veaux non sevrés de moins de cinq semaines, d'animaux se trouvant au dernier trimestre de leur gestation ainsi que d'une limitation de la durée de transport à huit heures pour les animaux de boucherie.

Pierre Sultana, directeur de l'European Policy Office (EPO) de QUATRE PATTES, déclare : « Toutes ces initiatives vont dans la bonne direction, mais les recommandations du rapport ne vont pas assez loin. De nombreux points n'ont pas du tout été abordés. Nous avons besoin d'interdiction des exportations d'animaux vivants et de tous les transports effectués par voie maritime et d'une limitation de la durée de tous les transports d'animaux à huit heures. L'UE doit en outre introduire des exigences spécifiques en fonction des différentes espèces pour la durée et les températures auxquelles le transport ne peut plus avoir lieu. En outre, nous demandons une interdiction générale du transport de veaux non sevrés, au-delà des cinq semaines préconisées ».

De vraies tragédies surviennent lors des transports

Au cours des 18 derniers mois, alors que l'ANIT se penchait sur les problèmes liés au transport des animaux, deux navires ont erré en mer pendant près de trois mois ; tous les animaux à bord ont finalement dû être abattus.

« Nous ne pouvons plus traiter les animaux vivants comme de la marchandise. Ce rapport et ses recommandations sont la première mesure d'une longue série visant à mettre enfin un terme à cette situation. Mais il faut des signaux ambitieux de la part du Parlement. C'est la raison pour laquelle nous exhortons le Parlement européen à voter en janvier pour des recommandations beaucoup plus strictes et nous espérons que la Commission européenne répondra à cet appel à l'action lors de la révision du 01/2005 », déclara encore Pierre Sultana.

Contexte

La commission d'enquête sur les transports d'animaux

Au cours des 18 derniers mois, les membres de l'ANIT se sont penchés sur diverses problématiques survenant pendant ou en rapport avec le transport d'animaux vivants et ont enquêté sur les infractions à la législation de l'Union européenne en matière de protection des animaux lors de leur transport. Des auditions d'expertes et experts d'ONG, de l'industrie du transport ainsi que de vétérinaires et les visites sur place dans plusieurs pays de l'UE ont permis aux membres de se faire une idée personnelle de la souffrance et des problèmes de bien-être animal qui résultent des infractions aux règles de transport, mais aussi de l'absence de cadre juridique dans de nombreux domaines.

La commission ANIT ne relève pas seulement les problèmes d'application de la législation en vigueur, mais attire également l'attention sur des textes de loi mal formulés qui doivent absolument être revus et améliorés. Le rapport et les recommandations exigent non seulement une interdiction de transport pour les animaux non sevrés et vulnérables ainsi que pour les animaux en état de gestation avancée, mais aussi une limitation de la durée de transport à quatre heures pour la volaille et les lapins. Aucune recommandation d'interdiction d'exportation d'animaux vers des pays tiers n'a été adoptée.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dunler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos et vidéos

Copyright: © FOUR PAWS

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Vidéo : le diffuseur est tenu d'utiliser le copyright lors de la diffusion. La référence au droit d'auteur peut être faite soit en insérant le logo original, soit en insérant l'inscription « VIER PFOTEN - globale Tierschutzorganisation », soit en informant verbalement le spectateur que le propriétaire du matériel est « VIER PFOTEN - globale Tierschutzorganisation ».

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
sylvie.jetzer@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



QUATRE PATTES a attiré l'attention sur les problèmes liés au transport d'animaux par son action avant le vote ANIT à Bruxelles © FOUR PAWS

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100882305](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100882305) abgerufen werden.